

Projet de loi relatif à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces en ce qui concerne certaines procédures de recours accélérées auprès du Conseil d'État, n° [2567](#).

La Directive 2015/849 intègre au niveau européen les 40 Recommandations du GAFI (2012) et remplace la troisième directive (Directive 2005/60/EG) relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

Le projet de loi anti-blanchiment opte pour une explicitation des pouvoirs dont dispose chacune des autorités de contrôle visées dans l'exercice de ses compétences en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (ci-après "LBC/FT"). C'est notamment le cas s'agissant de la Banque nationale de Belgique (ci-après "la Banque"), qui demeure l'autorité de contrôle compétente en matière de LBC/FT à l'égard de la majorité des établissements financiers qui relèvent de son domaine de compétence sur le plan prudentiel.

Le présent projet de loi vise à modifier la loi du 22 février 1998 fixant le statut organique de la Banque nationale de Belgique, dans laquelle sont prévues les voies de recours ouvertes à l'encontre des décisions prises par la Banque dans l'exercice de ses compétences de contrôle, afin d'y introduire une référence aux décisions que la Banque pourra prendre sur la base de la future loi anti-blanchiment. Un recours est ouvert auprès du Conseil d'État, selon une procédure accélérée, à l'encontre de certaines décisions administratives qui peuvent être prises par la Banque à l'égard des établissements qui relèvent de sa compétence de contrôle. Il est par ailleurs profité du présent projet pour élargir, dans la même loi du 22 février 1998, les voies de recours ouvertes aux entreprises d'assurance et de réassurance à l'encontre des décisions que la Banque peut prendre à leur égard sur la base de la récente loi du 13 mars 2016 qui organise le statut et le contrôle de ces entreprises.

[Lire la discussion](#)

Le projet de loi n° 2567 est adopté par 142 voix

Vote nominatif : 021

Oui	142
-----	-----

Almaci Meyrem, Becq Sonja, Beke Wouter, Bellens Rita, Bogaert Hendrik, Bonte Hans, Bracke Siegfried, Brotcorne Christian, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calomme Gautier, Calvo Kristof, Capoen An, Caprasse Véronique, Carcaci Aldo, Cassart-Mailleux Caroline, Ceysens Patricia, Chastel Olivier, Cheron Marcel, Clarinval David, Crusnière Stéphane, Dallemagne Georges, De Coninck Inez, De Coninck Monica, de Coster-Bauchau Sybille, Dedecker Peter, Dedry Anne, Degroote Koenraad, de Lamotte Michel, Delannois Paul-Olivier, Delizée Jean-Marc, Delpérée Francis, Demeyer Willy, Demon Franky, De Roover Peter, Deseyn Roel, Detiège Maya, Devin Laurent, De Vriendt Wouter, Dewael Patrick, De Wever Bart, Dewinter Filip, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Di Rupo Elio, Dispa Benoît, Ducarme Denis, Dumery Daphné, Fernandez Fernandez Julie, Flahaux Jean-Jacques, Fonck Catherine, Foret Gilles, Frédéric André, Friart Benoît, Gabriëls Katja, Gantois Rita, Geerts David, Gerkens Muriel, Goffin Philippe, Grosemans Karolien, Grovonijs Gwenaëlle, Gustin Luc, Hedebouw Raoul, Heeren Veerle, Hellings Benoit, Hufkens Renate, Jadin Katrin, Janssen Werner, Janssens Dirk, Jiroflée Karin, Kir Emir, Kitir Meryame, Klaps Johan, Laaouej Ahmed, Lachaert Egbert, Lahaye-Battheu Sabien, Lalieux Karine, Lambrecht Annick, Lanjri Nahima, Lijnen Nele, Lutgen Benoît, Luykx Peter, Maingain Olivier, Massin Eric, Mathot Alain, Metsu Koen, Miller Richard, Muylle Nathalie, Onkelinx Laurette, Özen Özlem, Pas Barbara, Pehlivan Fatma, Penris Jan, Piedboeuf Benoît, Pirlot Sébastien, Pivin Philippe, Poncelet Isabelle, Raskin Wouter, Schepmans Françoise, Scourneau Vincent, Senesael Daniel, Smaers Griet, Smeyers Sarah, Somers Ine, Spooren Jan, Temmerman Karin, Terwingen Raf, Thiéry Damien, Thoron Stéphanie, Top Alain, Turtelboom Annemie, Uyttersprot Goedele, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Van den Bergh Jef, Vanden Burre Gilles, Vandenput Tim, Van der Donckt Wim, Van der Maelen Dirk, Van de Velde Robert, Van Hecke Stefaan, Van Hees Marco, Vanheste Ann, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peel Valerie, Van Peteghem Vincent, Van Quickenborne Vincent, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vanvelthoven Peter, Vercamer Stefaan, Verherstraeten Servais, Vermeulen Brecht, Vuye Hendrik, Willaert Evita, Winckel Fabienne, Wollants Bert, Wouters Veerle, Yüksel Veli

Non	000
-----	-----

Abstentions	000
-------------	-----